Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260115-D_2026_07-DE

Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 12 janvier 2026

Nombre de conseillers : 10
Présents : 8

Date de convocation : 06/01/2026
Date d'affichage : 06/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures s'est réuni le conseil municipal légalement convoqué sous la présidence de Monsieur Loïc BOISGERAULT, le Maire

Etaient présents : M. BOISGERAULT Loïc ; M. Jean-Claude DENIS ; M. Alain JOUBREL ; Mme BILLAUD Nathalie ; M Mickael MASSON ; M. Yvon LEMOINE ; Mme BOULLIER Stéphanie ; Mme Murielle BAUDRY ;
Excusés : M. LESAGE Fabrice ; Mme LEPORCHER Jennifer

Délibération n° 2026.07
FINANCES : Rénovation énergétique de la mairie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite du dernier audit énergétique de la mairie réalisé par le SDE 35, il est nécessaire de revoir l'isolation de la mairie, le changement des fenêtres qui sont en simple vitrage et enfin le remplacement de la chaudière fioul.

Le Maire a fait appel à 2 architectes pour étudier cette rénovation.

Ils sont partis sur une base de 250 000 € de travaux qui correspond à la rénovation intégrale de la mairie.

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires de Mr EON d'un montant de 31 250 € HT et la proposition de l'agence CK Architecture pour un montant de 28 500 € HT.

Sur la base de ces deux devis, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'agence CK Architecture pour lancer l'étude et la rénovation énergétique de la mairie mais ne s'engage pas sur le montant total des travaux en raison des élections municipales prochaines.

Le Maire, Loïc BOISGERAULT

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 15/01/2025